

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Mercredi 7 juillet 2021

n° 21_07_03

Objet de la délibération :
PLU de Levalinville :
soumission des clôtures à
déclaration préalable

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 12

Votants : 56

Date de la convocation :

01/07/2021

Secrétaire de séance :

François BELHOMME

L'an deux mille vingt-et-un, le 7 juillet à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Bénédicte PROUTHEAU (suppléante de Gérard GARNIER), Éric SEGARD, Elisabeth LEVESQUE, Gérard WEYMEELS, Jean-Noël MARIE, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Denis DURAND, Armelle THERON-CAPLAIN, Jacques GAY, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Éric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Sylvie DAVOUST (suppléante de Bertrand THIROUIN), Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Michel DARRIVÈRE, Philippe RENAUD, Gérard COIN, Chrystel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Michaël BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Guilaine LAUGERAY donne pouvoir à Dominique MAILLARD
Anne PONÇON donne pouvoir à François BELHOMME
Béatrice BONVIN-GALLAS donne pouvoir à François BELHOMME
Bruno ALAMICHEL donne pouvoir à Yves MARIE
Patrick KOHL donne pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU
Pascal BOUCHER donne pouvoir à Stéphane LEMOINE
Pierre GOUDIN donne pouvoir à Patrick OCZACHOWSKI
Francisco TEIXEIRA donne pouvoir à Patricia BERNARDON
Marle José GOFRON donne pouvoir à Philippe RENAUD
Michel CRETON donne pouvoir à Carine ROUX

Absents excusés :

Jean-Pierre ALCIERI, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Isabelle FAURE, Marc MOLET, Serge MILOCHAU, Thierry DELARUE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la soumission des clôtures à déclaration préalable sur la base du plan local d'urbanisme de la commune de Levalinville.

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007 et notamment l'article R 421-12d.

Vu la révision du plan local d'urbanisme approuvé le 7 juillet 2021.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification d'une clôture, d'un portail ou d'un portillon à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire, en vue de poursuivre les objectifs suivants :

- préserver l'aspect local et qualitatif des clôtures,
- préserver le cas échéant le passage de la petite faune,
- tenir compte de la gestion du risque inondation affectant une partie du territoire communal,
- maîtriser l'aspect extérieur des parcelles.



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que les clôtures édifiées sur le territoire de la commune de Levalville sont soumises à déclaration préalable,

DECIDE que les dispositions ci-dessus entrent en vigueur un mois après la date d'approbation du plan local d'urbanisme,

PRÉCISE que cette obligation ne s'applique pas aux clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

La présente délibération sera affichée en mairie, et au siège de la communauté de communes pendant un mois, la date à prendre en considération pour l'exécution de l'affichage étant celle du jour où il est effectué.

Epernon, le 8 juillet 2021

Le Président,

Stéphane LÉMOINE

